

MAIRIE DE CRISSAY-SUR-MANSE

5a, Place de l'Eglise
37220 CRISSAY-SUR-MANSE
☎ 02.47.58.54.05
e-mail : crissay.mairie@wanadoo.fr



Un des plus Beaux Villages
de France

Nombre de membres afférant
au conseil : 11
En exercice : 10
Qui ont pris part aux
délibérations : 8
Date de la convocation :
28 Avril 2017

Date d'affichage :
28 Avril 2017

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE 5 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept

Le Cinq Mai à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Michel MIRAULT, Maire.

PRESENTS : MIRAULT Michel, LEGROS Jean-Jacques, RICHARD Michel, ONDET Julien, LANDIER Jany, TROUBAT Isabelle, DE NOUEL Bertrand, BOND Marilyn.

ABSENTS EXCUSES : CARRE-LAUBIGEAU Xavier, MARTIN Agnès.

SECRETAIRE : M. Julien ONDET a été élu secrétaire

COMPTE RENDU DE SEANCE

Délibération n° 2017-05-001 - Approbation du compte rendu précédent

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu précédent.

Vote : Membres 10, Présents 8, Représentés 0, Votants 8, Exprimés 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2017-05-002 – Occupation du domaine public pour une brocante

Monsieur le Maire rappelle qu'une brocante est prévue le Dimanche 4 Juin 2017 à Crissay-sur-Manse, et qu'il y a lieu de fixer le droit d'occupation temporaire du Domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'autoriser le Comité d'Animation de Crissay-Sur-Manse à organiser une brocante pour une journée maximum à l'année sur le Domaine public

- **FIXE** le montant du droit d'occupation du Domaine public à :

▶ 3 € 00 par emplacement sans véhicule

▶ 6 € 00 par emplacement avec un véhicule

- Cette somme sera recouvrée par le Trésor Public après constatation par Monsieur Le Maire

Vote : Membres 10, Présents 8, Représentés 0, Votants 8, Exprimés 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2017-05-003 – Occupation du domaine public pour une brocante

Monsieur le Maire rappelle qu'une brocante est prévue le Dimanche 16 Juillet 2017 à Crissay-sur-Manse, et qu'il y a lieu de fixer le droit d'occupation temporaire du Domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'autoriser l'Association INDIAN DREAM de Crissay-Sur-Manse à organiser une brocante pour une journée maximum à l'année sur le Domaine public
- **FIXE** le montant du droit d'occupation du Domaine public à :
 - ▶ 3 € 00 par emplacement sans véhicule
 - ▶ 6 € 00 par emplacement avec un véhicule
- Cette somme sera recouvrée par le Trésor Public après constatation par Monsieur Le Maire

Vote : Membres 10, Présents 8, Représentés 0, Votants 8, Exprimés 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2017-05-004 – Adhésion au groupement de commandes initié par les Syndicats d'énergies d'Eure-et-Loir, de l'Indre-et-Loire pour l'achat d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le code des marchés publics,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'acte constitutif joint en annexe,

Considérant que la Commune de Crissay-sur-Manse a des besoins en matière :

- Fourniture et acheminement d'électricité, et de services associés en matière d'efficacité énergétique,

Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, tous membres de l'entente « Pôle Energie Centre », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SIEIL 37 est le coordonnateur,

Considérant que le SIEIL 37 et le SDEI, en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs,

Considérant que la Commune de Crissay-sur-Manse, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la Commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de l'adhésion de la Commune de Crissay-sur-Manse au groupement de commandes précité pour :

- Fourniture et acheminement d'électricité, et de services associés en matière d'efficacité énergétique,

- **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de l'acte constitutif par Monsieur Le Maire pour le compte de la Commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,

- **PREND** acte que le syndicat d'énergie de son département demeure l'interlocuteur privilégié de la Commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,

- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de Crissay-sur-Manse, et ce sans distinction de procédures,

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à valider la liste des sites de consommation engagés pour les marchés ultérieurs passés dans le cadre du groupement,

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les contrats de fournitures d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,

- **S'ENGAGE** à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,

- **HABILITE** le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies,

l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la Commune de Crissay-sur-Manse.

Vote : Membres 10, Présents 8, Représentés 0, Votants 8, Exprimés 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2017-05-005 – SAUR – Convention pour le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement collectif

Dans le cadre du nouveau contrat d'affermage eau potable du SIAEP de la région de Saint Epain, il y a lieu de renouveler la convention pour la facturation de la redevance assainissement des usagers de la commune avec un prix de 2,00 euros par facture conformément à l'article 47 dudit contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention avec la Société SAUR pour le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement collectif.
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de transmettre la délibération exécutoire à la Société SAUR.

Vote : Membres 10, Présents 8, Représentés 0, Votants 8, Exprimés 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2017-05-006 – CAVITES 37 – Adhésion de la Commune de Ports

Vu les articles L.5210-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Ports du 22 Avril 2016 sollicitant son adhésion au Syndicat Intercommunal Cavités 37,
Compte tenu de l'intérêt d'étendre leurs connaissances dans le domaine souterrain sur le département,
Vu la délibération du Syndicat Intercommunal Cavités 37 en date du 20 Février 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'adhésion de la Commune de Ports au Syndicat Intercommunal Cavités 37.

Vote : Membres 10, Présents 8, Représentés 0, Votants 8, Exprimés 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2017-05-007 – CAVITES 37 – Demande de retrait de la Commune de Sazilly

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Sazilly du 27 Septembre 2016 sollicitant son retrait du Syndicat Intercommunal Cavités 37,
Vu la délibération du Syndicat Intercommunal Cavités 37 en date du 20 Février 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le retrait de la Commune de Sazilly du Syndicat Intercommunal Cavités 37.

Vote : Membres 10, Présents 8, Représentés 0, Votants 8, Exprimés 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2017-05-008 – Conseil Départemental 37 – Convention « entretien des

aménagements réalisés sur la RD 21 section située en agglomération »

Afin de régulariser les aménagements de sécurité réalisés sur la RD 21, il y a lieu de signer une convention entre la Commune et le Conseil Départemental 37.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental relative à l'entretien des aménagements réalisés sur la RD 21 section située en agglomération.
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de transmettre la délibération exécutoire au Conseil Départemental 37, service territorial d'aménagement sud-ouest.

Vote : Membres 10, Présents 8, Représentés 0, Votants 8, Exprimés 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2017-05-009 – Création d'un poste d'adjoint technique

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à créer 1 poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 13/35^{ème} à compter du 1^{er} Juillet 2017.
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de prévoir la dépense correspondante au budget communal.

Vote : Membres 10, Présents 8, Représentés 0, Votants 8, Exprimés 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2017-05-010 – Achat d'une tondeuse autoportée

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir une nouvelle tondeuse autoportée pour l'entretien de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de renouveler la tondeuse autoportée.
- **RETIENT** la proposition du garage MECA JCA SARL, situé Z.A Rue Saint Lazare à L'Ile Bouchard pour un montant de 3 258.33 euros HT ► soit 3 910.00 euros TTC.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis.
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de prévoir la dépense correspondante au budget communal.

Vote : Membres 10, Présents 8, Représentés 0, Votants 8, Exprimés 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2017-05-011 – Rendez-vous aux jardins – Devis souffleurs de vert

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir diverses fournitures de matériaux pour la manifestation « Rendez-vous aux jardins » du 2, 3 et 4 Juin 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'acquérir les fournitures diverses

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis de Souffleurs de vert, situé 13 Rue des Bastes 37700 Saint-Pierre-des-Corps pour un montant de 460.00 euros HT ► soit 552.00 euros TTC.

Vote : Membres 10, Présents 8, Représentés 0, Votants 8, Exprimés 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Informations – Questions diverses :

2, 3 et 4 Juin 2017 – Rendez-vous aux Jardins

Programme :

Vendredi 2 Juin : Journée réservée aux scolaires

- Visite du village et de ses rues jardinées
- Atelier de rempotage et de plantation du potager
- Animation découverte de la vie du végétal de la graine au fruit

Samedi 3 et Dimanche 4 Juin : Animations tout public

- Promenade dans le village fleuri (visites commentées à deux voix du village et de ses jardins)
- Sauvages des rues (visite libre de l'exposition)
- Ateliers Jardinier en herbe
- Atelier Mobilier rustique
- Je partage, tu partages, nous jardinons
- Pique-nique champêtre

Samedi 3 Juin à 17h : inauguration. Faire invitation pour l'inauguration

Travaux d'électricité et plomberie

Revoir avec Ets Morin pour les travaux de plomberie et électricité (arrosage : pose d'un robinet extérieur derrière la Mairie).

Commande d'enrobé

Revoir pour faire une commande d'enrobé : 3 tonnes. Voir avec le STA.

Les Graffeurs :

Prévoir la même déviation que pour la foire aux vieilleries.

Prochain conseil municipal : Jeudi 8 Juin à 20h30, salle du conseil

La séance est close à 22h00

Pour extrait conforme,
A Crissay-sur-Manse, le 5 Mai 2017
LE MAIRE,
M. MIRAULT

JJ.LEGROS	M. BOND	M.RICHARD	J.ONDET	X. CARRE LAUBIGEAU
A.MARTIN	J. LANDIER		B. de NOUEL	I.TROUBAT